



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Sélestat-Erstein - Canton d'Obernai

COMMUNE DE BLIENSCHWILLER
(67650)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

Mercredi 28 juin 2023 à 20 h
Grande Salle de la Mairie

NBRE. DE MEMBRES PRESENTS : 3	EN EXERCICE : 11	DATE CONVOCATION : 23/06/2023
Le Maire :	Jean-Marie SOHLER	
Les adjoints :	Etienne WASSLER,	
Les conseillers :	Roland SCHWARTZ, Matthieu WASSLER, Carine STRAUB, Stève DRESCH, Jean-Bernard BULBER, Christine FREYERUTH,,	
Absents excusés	Dominique SPITZ (qui donne procuration à Jean-Marie SOHLER) Claudine KIEFFER Pierre MEYER	
Secrétaire de séance	Etienne WASSLER	

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 23 juin 2023
2. Dissolution du SIVU Blienschwiller-Nothalten, création du SIVU des vignes,
3. Divers et communications

D 06 -23-01 : Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 23 juin 2023.

D 06 -23-02 : Dissolution du Syndicat Intercommunal à vocation Unique (SIVU) du regroupement pédagogique des communes de Blienschwiller-Nothalten

Le maire expose que les 2 communes de Blienschwiller et Nothalten membres du SIVU et les 3 communes membres du SIVU du regroupement pédagogique de Reichsfeld, Itterswiller, Bernardvillé souhaitent constituer un RPI à 5 communes afin de maintenir de bonnes conditions d'accueil des élèves du territoire.

Il rappelle que le conseil municipal s'est prononcé favorablement au regroupement des 5 communes dans un RPI unique par délibération du **29 mars 2023**.

La création d'un nouveau syndicat de RPI réunissant les 5 communes implique la dissolution des 2 syndicats de regroupement pédagogique existants.

Le comité syndical du SIVU du regroupement pédagogique des communes de Blienschwiller - Nothalten a approuvé par délibération du 20 juin 2023 la dissolution de l'EPCI, le transfert du compte financier (compte 515) aux collectivités membres de la manière suivante : 50 % au prorata du nombre d'habitants au dernier recensement (population totale) et 50 % au prorata du nombre d'élèves à la rentrée scolaire 2022/2023, le transfert des biens syndicaux et des comptes hors

trésorerie (compte 515 du budget) au nouveau syndicat du regroupement pédagogique réunissant les communes de Bernardvillé Blienschwiller Itterswiller Nothalten Reichsfeld, le transfert du personnel employé par le SIVU au nouveau syndicat précité

Le conseil municipal est ainsi appelé à se prononcer sur la dissolution du SIVU de regroupement pédagogique de Blienschwiller - Nothalten,

Vu les articles L. 5212-33, L. 5211-25-1 et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

Approuve la dissolution du SIVU du regroupement pédagogique de Blienschwiller - Nothalten

Demande que la dissolution du SIVU du regroupement pédagogique des communes de Blienschwiller Nothalten et la création du syndicat du regroupement pédagogique réunissant les communes de Bernardvillé Blienschwiller Itterswiller Nothalten Reichsfeld soient effectives à la même date

Approuve le transfert des agents :

- *Mme DEYBACH Elisabeth – agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à 32/35^{ème}, titulaire*
- *Mme PIERSON Cathy - agent technique territorial contractuel à 6.75/35^{ème}, non titulaire*
- *Mme TUSHA Amélie - agent administratif principal 2^{ème} classe à 3/35^{ème}, titulaire*

employés par le SIVU au nouveau syndicat du regroupement pédagogique réunissant les communes de Bernardvillé, Blienschwiller, Itterswiller, Nothalten, Reichsfeld.

Approuve le transfert du compte financier (compte 515) aux collectivités membres de la manière suivante : 50 % au prorata du nombre d'habitants au dernier recensement (population totale) et 50 % au prorata du nombre d'élèves à la rentrée scolaire 2022/2023

Approuve le transfert des biens syndicaux et des comptes hors trésorerie (compte 515 du budget) au nouveau syndicat du regroupement pédagogique réunissant les communes de Bernardvillé Blienschwiller Itterswiller Nothalten Reichsfeld.

D 06 -23-03 : Création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de regroupement pédagogique des communes de Bernardvillé, Blienschwiller, Itterswiller, Nothalten, Reichsfeld
--

M. le maire expose que la commune est membre du SIVU du regroupement pédagogique de Blienschwiller Nothalten

Afin de maintenir de bonnes conditions d'accueil des élèves du territoire, il est proposé de créer un nouveau syndicat réunissant les 5 communes des SIVU des RPI de Reichsfeld, Itterswiller, Bernardvillé et de Blienschwiller Nothalten

M. le maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé favorablement au regroupement des 5 communes dans un RPI unique par délibération **du 29 mars 2023**,

Cette proposition a reçu un avis favorable de l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription d'Obernai.

M. le maire précise que la création du syndicat nécessite l'accord unanime des 5 conseils municipaux en vertu de l'article L.5212-2 du CGCT

Les SIVU du regroupement pédagogique de Reichsfeld, Itterswiller, Bernardvillé et de Blienschwiller, Nothalten seront dissous

Vu les délibérations du **20 juin 2023** des comités syndicaux des SIVU du regroupement pédagogique des communes de Reichsfeld, Itterswiller, Bernardvillé et de Blienschwiller Nothalten approuvant la dissolution des syndicats et les modalités de répartition des actifs et passifs

Après avoir pris connaissance du projet de statuts et en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

*Approuve la création du **SIVU des Vignes***

Approuve le projet de statuts du SIVU des Vignes joint en annexe,

Demande que la dissolution du SIVU et la création du syndicat du regroupement pédagogique réunissant les communes de Bernardvillé Blienschwiller Itterswiller Nothalten Reichsfeld soient effectives à la même date

Approuve le transfert des agents :

- Mme DEYBACH Elisabeth – agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à 32/35^{ème}, titulaire
- Mme PIERSON Cathy - agent technique territorial contractuel à 6.75/35^{ème}, non titulaire
- Mme TUSHA Amélie - agent administratif principal 2^{ème} classe à 3/35^{ème}, titulaire,
- Madame PANTZER Michèle, agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, 32/35^{ème}, titulaire,

*employés par les SIVU du regroupement pédagogique de Bernardvillé Blienschwiller, Itterswiller, et de Nothalten Reichsfeld, au **SIVU des Vignes**.*

Approuve le transfert de la convention particulière de mise en œuvre du service commun - pôle polyvalent secrétariat de mairie -, signée le 15 octobre 2021 par le SIVU du RPI de Reichsfeld Bernardvillé Itterswiller avec la communauté de communes du Pays de Barr, au nouveau syndicat du regroupement pédagogique réunissant les communes de Bernardvillé Blienschwiller Itterswiller Nothalten Reichsfeld

*Approuve le transfert des biens syndicaux et des comptes hors trésorerie (compte 515 du budget) au **SIVU des Vignes***

*Désigne en qualité de délégué(s) titulaire(s) pour représenter la commune au sein de l'organe délibérant du nouveau syndicat : **Madame Claudine KIEFFER, Monsieur Etienne WASSLER,***

*Désigne en qualité de délégué suppléant pour représenter la commune au sein de l'organe délibérant du nouveau syndicat : Madame **Carine STRAUB.***

Les statuts paraphés, datés et signés par le maire sont annexés à la présente délibération.

D 06 -23-D 01 : DIVERS ET COMMUNICATION

Motion de l'Association des communes forestières d'Alsace en opposition au projet de forêt primaire en Grand Est porté par l'Association Francis Hallé.

Après lecture par Monsieur le Maire de la motion du conseil d'administration du 04 mai 2023 par l'association des communes forestières d'Alsace,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la motion de l'Association des communes forestières d'Alsace en opposition au projet de création d'une grande forêt primaire proposé par l'Association Francis Hallé,

Demande à l'Association Francis Hallé de renoncer à ce projet et invite tous les acteurs concernés à engager une large concertation pour garantir une gestion durable des forêts en préservant la biodiversité et en tenant compte de la multifonctionnalité des forêts en accord avec les enjeux socio-économiques du territoire.

La séance est levée à 21 h 30

Le Maire,
Jean-Marie SOHLER :

Le secrétaire de séance,
Etienne WASSLER :

